



Mise en place du Chèque-Vacances CSEE ITM LAI AVION

Afin de vous aider à vous constituer votre propre budget loisirs-vacances, votre Comité Social Economique vous propose d'acquies des Chèques-Vacances grâce à une épargne bonifiée par le CSE. Nous vous proposons 3 montants d'épargne au choix. Cette épargne est accessible aux CDI et aux CDD.

Critère retenu : Les salariés ayant des enfants de 0 à 18 ans à la date du 31 décembre de l'année concernée qui sont rattachés au foyer fiscal. Des justificatifs sont nécessaires. Ce critère peut être retenu sur copie du livret de famille et de la feuille d'imposition (nombre de part)

CRITERE	PARTICIPATION DU SALARIE		PARTICIPATION DU CSE	TOTAL ACQUIS
	DUREE MAX	TOTAL		
SALARIE AVEC UN ENFANT	1 à 8 mois max	100€	60 €	160€
		200€		260€
		400€		460€
SALARIE SANS ENFANT			50 €	150€
				250€
				450€

Durée de l'épargne : 1 à 8 mois maximum (septembre à avril), en début de chaque mois.

A titre d'exemple, pour celles et ceux qui payent en 8 fois, une inscription impérative avant le 01er septembre est requise.

Distribution des Chèques-Vacances : En début juin.

Les chèques vacances distribués ne seront pas repris par le CSE de Avion quel que soit le motif.

Mode de paiement : **chèque ou espèce.**

Concernant les chèques ils seront déposés chaque début de mois. Vous pouvez nous proposer vos instructions dans l'encadré :

Notre budget est limité. Merci de ne pas faire profiter un collègue. Il faut penser à l'intérêt collectif.

TOUT REGLEMENT INCOMPLET AU 30 AVRIL DONNER LIEU A L'ANNULATION DE L'OPERATION ET AU
REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION SANS DISCUSSION.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

COURRIEL :

TELEPHONE :

SECTEUR D'ACTIVITE :

ADRESSE :

Critère : Salarié avec enfant(s) : ☐ Salarié sans enfant : ☐

Montant annuel choisi : 100 € ☐ 200 € ☐ 400 € ☐

Si règlement par chèque, tous doivent être renseigné(s) à la même date correspondant à celle de votre coupon d'inscription.

Le(s) chèque(s) sont établi(s) par le salarié uniquement ou un membre de sa famille.

Les chèques doivent être renseignés à l'ordre du CSEE AVION ITM LAI.

JOINDRE UN JUSTIFICATIF

En remettant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance de la fiche « CSE et RGPD » et j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de vous contacter si besoin.

Il faut signer en inscrivant « lu et approuvé » :